

# INFORMATION AUX USAGERS DU SERVICE PUBLIC des déchets de REDON Agglomération

Hors SMICTOM des Pays de Vilaine (Bruc-sur-Aff – Lieuron – Pipriac – Saint-Ganton – Saint-Just – Sixt-sur-Aff)

# 2 - JUIN 2019

## UN NOUVEAU MODE DE COLLECTE EN JEU : QUELS CHANGEMENTS ?

De nombreux changements et investissements sont intervenus dans la gestion de la collecte des déchets ménagers depuis septembre 2018 et se poursuivent aujourd'hui :



**55 000 BACS**  
ont été distribués.

### BACS COLLECTÉS

devant chaque habitation  
ou à proximité.



### PROGRAMME

de sensibilisation de réduction  
des déchets bouclé.



### NOUVEAU CALENDRIER

et circuits de collecte.



### DOUBLEMENT

du nombre de colonnes  
pour le tri.



### LE COMPOST

Sensibilisation et  
vente de composteurs.



### RÉHABILITATION

des déchèteries et contrôle  
d'accès informatisé.

**AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018**

Nouvelles consignes de tri.



ACCÈS AU RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES B  
DU TERRITOIRE DE REDON Agglomération



**28 000**

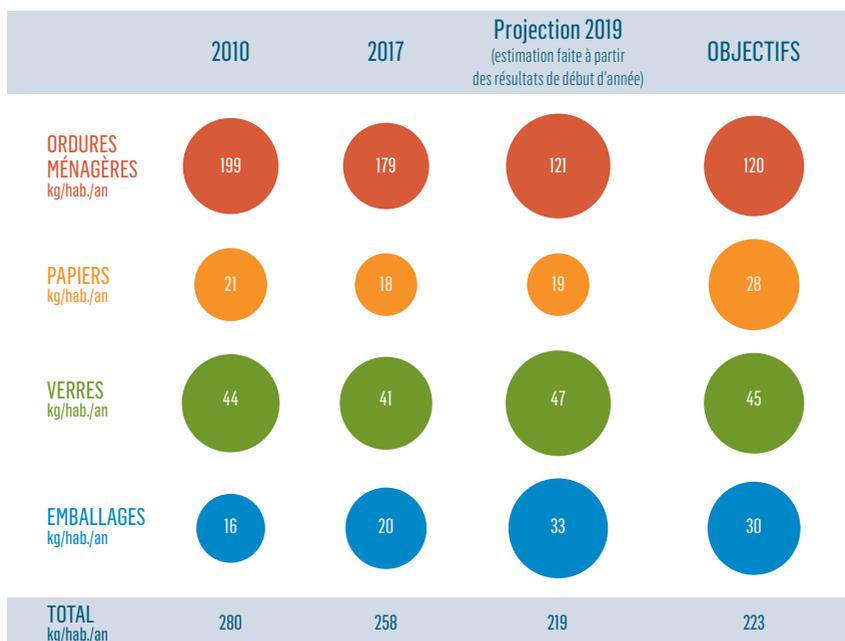
cartes d'accès  
en déchèterie.

## EMBARQUEMENT IMMÉDIAT POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

L'enjeu de ces changements est de responsabiliser chaque habitant à :

- ✓ Limiter les déchets en modifiant ses habitudes et en luttant contre le gaspillage,
- ✓ Trier ses emballages, papiers, verres,
- ✓ Composter,
- ✓ Trier à la déchèterie,
- ✓ Donner et partager,
- ✓ Contribuer à la préservation de l'environnement en supprimant l'amoncellement des sacs jaunes au bord des routes.

Les résultats sont déjà au rendez-vous :



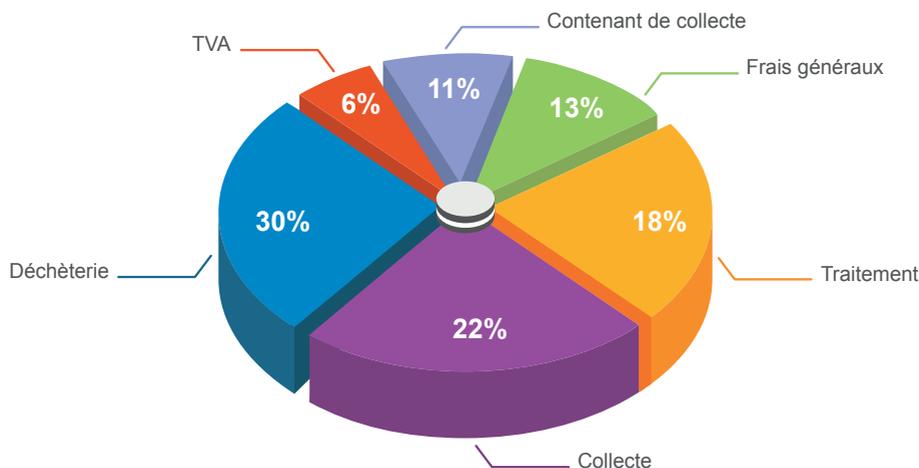
Pour vous aider, un document sur l'emplacement des bornes relais (*pour le recyclage des textiles*) et des colonnes de tri pour le verre et les papiers est joint à ce courrier.

## UN NOUVEAU MODE DE TARIFICATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020

Les élus ont souhaité mettre en place un lien entre l'utilisation du service et son coût qui n'existe pas avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en instaurant la Redevance Incitative. Elle permet ainsi d'assurer l'équité de traitement sur le territoire concerné.

**Une contribution financière équitable entre tous les usagers du territoire concerné.**

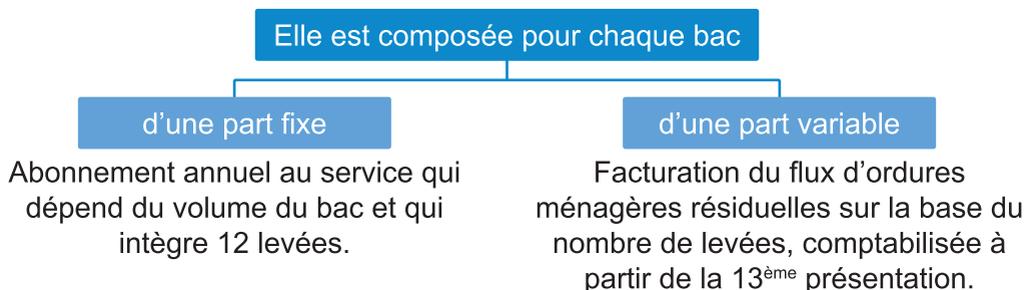
## La redevance finance l'ensemble des services de gestion de vos déchets :



### La redevance repose sur un principe simple :

- ✓ Je réduis le volume de mes déchets = je réduis le montant de ma facture
- ✓ A service égal, tous les usagers paient le même montant

### Comment est-elle calculée ?



**Une grille tarifaire provisoire est établie. Elle permettra de vous transmettre après l'été une facture à blanc (à ne pas payer) avant la mise en place définitive, au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :**

	120L (1 personne)	140L (2 personnes)	180L (3 personnes)	240L (4 à 6 personnes)	360L (7 personnes et plus)	660L
Part fixe* incluant 12 levées	150 €/bac	160 €/bac	181 €/bac	212 €/bac	274 €/bac	428 €/bac
Part variable de la levée supplémentaire	8,5 €/bac	9 €/bac	11 €/bac	13,5 €/bac	18,5 €/bac	31,5 €/bac

\*La part fixe inclut l'accès gratuit aux déchèteries sans limitation du nombre de passage.

**Elle s'applique aux particuliers comme aux professionnels.**

En résidence collective, pour les utilisateurs des colonnes d'apport volontaire, le montant de la redevance est calculé en fonction du nombre de fois où le tambour est déverrouillé :

	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 à 6 personnes	7 personnes et plus
Part fixe	150 € (48 ouvertures)	160 € (56 ouvertures)	181 € (72 ouvertures)	212 € (96 ouvertures)	274 € (144 ouvertures)
Coût unitaire de l'ouverture supplémentaire du tambour	2,00 €				

**Les tarifs définitifs seront votés en fin d'année après confirmation des données techniques (nombre de bacs, fréquence de présentation, tonnages, ...)**

## PLANNING

1

*Mai 2019*

- Comptage des levées. Chaque bac gris est équipé d'une puce électronique qui permet d'identifier le titulaire du contrat, lors de la collecte. Les données de collecte sont enregistrées sur le compte du titulaire.

2

*Juin 2019*

- Activation des barrières sur les déchèteries.

3

*Rentrée 2019*

- Envoi de la 1<sup>ère</sup> simulation de facture. Pendant cette phase test, le mode de facturation existant, la TEOM se poursuit.
  - Mise en vente des composteurs individuels.



Les bacs non pucés ne seront plus collectés à partir de juillet. Contactez REDON Agglomération : [contact@redon-agglomeration.bzh](mailto:contact@redon-agglomeration.bzh) pour avoir les nouveaux bacs.

**Une meilleure gestion des déchets c'est l'affaire de REDON Agglomération, et de chacun d'entre vous !**

### VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Contactez la Direction de l'Environnement de REDON Agglomération au 02 99 70 34 34 ou [contact@redon-agglomeration.bzh](mailto:contact@redon-agglomeration.bzh)

